

Agenda

Mardi 18 février

FS DIPA

Mardi 04 mars

GT Attractivité

Mardi 18 mars

GT Orly

Jeudi 27 mars

GT FP



ALTIMETRE

- The valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,92 €
- SMIC mensuel brut : 1.766,92 € soit 11,65 € de l'heure
- Pass Navigo mensuel (5 zones) : 86,40 €
- Taux mensuel de l'ISA HL : 34,81 €
- Taux mensuel de l'ISA HA : 52,22 €

Plan de vol

Balise 1

Compte rendu CSAL de reprise

Balise 2

Cellule CSA De la Douane à l'assiette : l'UNSA Douanes DIPA veille à ce que ça ne soit pas trop 'pimenté' pour les agents!

Balise 3

Réunion Technique - Chantier de la surveillance : Des annonces pour les chefs d'équipe début mars !

Balise 4

Impact du nouveau programme import/ export : En avant, dédouanement toute!

« L'envol » est le bulletin d'informations de la Section UNSA Douanes Paris Aéroports

> Imprimé au local UNSA Douanes, rue des Voyelles à Roissy CDG.

Courriel: unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr

Compte rendu du CSAL de reprise

Le CSAL s'est réuni avec un ordre du jour comportant un point soumis au vote : la modification des horaires d'ouverture de la caisse à la Recette Interrégionale. D'autres sujets ont ensuite fait l'objet de discussions, notamment le bilan des LDG Mutation et Promotion ainsi que l'activité des terminaux.

Nous avons exprimé de ne pas voir un point sur le fret, comme mentionné dans notre déclaration liminaire. Nous avons insisté sur la nécessité d'une meilleure reconnaissance et valorisation des services OPCO, fortement impactés

par la montée en charge de Delta I-E et de l'avant-dédouanement. Nous avons également revendiqué une simplification des procédures et une prise en compte accrue de la pénibilité pour nos collègues de l'UDD Nuit. Mise en place de compensations adaptées, telles que l'octroi du quart d'heure chauffeur, une indemnité mensuelle pour l'entretien des effets de vestiaire Op-Co, ainsi que des compensations exceptionnelles élargies.

Projet de modification des horaires d'ouverture de la caisse de la Recette Interrégionale

L'Administration a proposé de modifier les horaires d'ouverture au public, passant de 8h-20h à 9h-16h30. Cette modification repose sur l'observation d'une activité de paiement marginale avant 9h et après 17h30 (seulement 10 paiements en un an). De plus, la fermeture durant la pause méridienne (12h-14h) a été envisagée en réponse aux attentes des agents, ce service étant le seul ouvert dans le bâtiment durant ce créneau.

Le service comptabilité et caisse compte actuellement neuf agents, dont deux en horaires longs (HL). Nous nous sommes abstenus sur ce projet, reconnaissant que cette modification répond à une demande de sécurité des agents, mais soulignant en parallèle l'impact sur la charge de travail dans un contexte de sous-effectif. Nous avons exigé un suivi attentif de cette expérimentation afin d'en évaluer précisément les effets sur les agents et les usagers.

Point sur l'activité des terminaux

Terminal 1 (T1): Une charge de travail accrue sans effectifs supplémentaires

L'UNSA Douanes DIPA a réitéré ses préoccupations concernant l'ajout de nouvelles missions sans renforcement des effectifs et les conséquences. ADP a en effet souhaité l'aménagement d'un salon de réception pour les officiels et VIP, impliquant une mission de détaxe. Bien que cette mission relève du service public, la Douane doit continuer à la gérer en raison des enjeux financiers et des risques de fraude. Toutefois, sans moyens humains supplémentaires, nous nous opposons à tout élargissement du périmètre d'action des agents. Lors des différentes réunions, nous avons obtenu confirmation que si la mission ne pouvait être assurée, une lacune serait inévitable. Au CSAL de ce jour, nous

avons dénoncé l'attitude d'ADP, qui semble considérer les douaniers comme ses propres employés, avec des conséquences néfastes sur l'organisation des vacations et le climat de travail. Le Directeur Interrégional (DI) a indiqué que tout incident lié à ADP devait être signalé via des fiches incidents.

L'Administration souhaite renforcer ce terminal par des arrivées de mutation.

Concernant la sécurisation de la détaxe au T1, aucune avancée n'a été constatée de la part d'ADP. Nous rappelons que le T3 a attendu près de trente ans pour obtenir des portes anti-retour.

Terminal 2A (T2A): Anticipation et vigilance

L'ouverture du T2A est prévue pour mai 2025. Nous avons insisté pour qu'elle ne se fasse pas dans la précipitation et sans anticipation des irritants, comme ce fut le cas pour le T2C. Ce dernier avait ouvert alors que les travaux n'étaient

pas terminés, imposant une adaptation chaotique des services douaniers. Nous avons remercié le service du PLI pour sa réactivité et son soutien, malgré des moyens contraints.

Le Bourget: Un projet suspendu

En raison des restrictions budgétaires, le projet de rénovation au Bourget ne

peut être lancé.

Orly: Réorganisation et modernisation

D'un côté, la future implantation du bureau Op-Co aérogare est en discussion. Le Directeur Régional (DR) d'Orly consultera les agents du pôle ex-ante sur trois options d'implantation :

Local taxation BSE4

Local de détaxe de nuit au T3

Local de détaxe de la BSE4

Côté surveillance, des évolutions techniques sont prévues :

Déplacement de Rx et installation d'un amplificateur de surbrillance au T1

Acquisition de nouveaux moyens techniques pour la LCF, avec des RX financés par le fonds MILEDECA, en lien avec le plan mule signé en 2019

Nous avons dénoncé l'écart entre les annonces politiques et la réalité du terrain : les plans antimule et antitabac sont régulièrement mis en avant sans accompagnement matériel et humain suffisant. (Boîte Noire n°38 - septembre 2024 | Drupal).

L'administration souhaite renforcer les Terminaux 3 et 4 par les arrivées au TAM et pour la BSEOI par les agents du TIM.

Enfin, nous avons réitéré notre demande pour que l'Administration porte le dossier pour une implantation d'Unités Médico-Judiciaires (UMJ) à proximité des aéroports de Roissy et Orly, afin d'améliorer les conditions de travail des agents.





Le bilan des Lignes Directrices de Gestions 2024

Les LDG, que nous considérons comme iniques, marquent un recul fondamental des droits des personnels et contribuent à la ghettoïsation au sein des services. Nous avions refusé de cautionner cette mascarade et cette parodie de dialogue, laissant d'autres présents sans rien obtenir et qui aujourd'hui s'en plaigne.

Depuis l'instauration des LDG en matière de mutations, les postes en Avis de Vacance de Poste (AVP) ne cessent de croître. En termes de bilan pour l'année 2024, le ratio des mouvements de mutations, entrées et sorties, est déficitaire.

| Mutation 2024 | | | |
|---|---|--|--|
| Nombre d'agents mutés quittant la DIPA : 86 | Nombre d'agents arrivant à la DIPA : 40 | | |
| Différentiel : -46 | | | |

Les sorties de stage ne suffiront pas à combler le sous-effectif, qui reste critique dans de nombreux services. Nous le répétons sans cesse : il est nécessaire de mettre en place une politique ambitieuse d'attractivité, capable non seulement d'attrier, mais aussi de fidéliser les agents, quel que soit leur grade.

Il est a constaté que si, nous reprenons les différentiels des années précédentes (– 104 en 2022, – 72 en 2023), la DIPA est sur une tendance d'amélioration, mais pas assez puisque le sous-effectif est prégnant sur l'ensemble des services.

Sur les LDG Promotion, nous avions dénoncé l'obscurantisme et l'arbitraire. Face aux inégalités de traitement à venir, il n'y a plus aucun contre-pouvoir. L'administration choisit seule les candidats, selon des décisions managériales fondées sur l'entre-soi.

| Promotion 2024 | | | | | | |
|----------------|-----------------------------|-----------------------|-------------------|--|--|--|
| Grade | Nombre de promouvables DIPA | Nombre d'inscrit DIPA | Nombre promu DIPA | | | |
| TA ACP2 | 15 | 13 | 3 | | | |
| TA ACP1 | 143 | 89 | 20 | | | |
| LA C en B | 203 | 90 | 3 | | | |
| TA C1 | 97 | 58 | 23 | | | |
| TA CP | 161 | 109 | 14 | | | |
| LA B en A | 513 | 70 | 1 | | | |
| TA IR3 | 19 | 12 | 5 | | | |
| TA IR2 | 20 | 13 | 6 | | | |
| TA IR1 | 17 | 1 | 1 | | | |

Ce bilan présente certaines lacunes, notamment l'absence de données telles que les demandes de communication de CDR (compte rendu) et les recours suite aux résultats des promotions. Il serait interessant lors de la publication des résultants que les agents qui se sont inscrits, leur soient communiqué leur CDR

Nous avons également souligné que l'année 2024 marque la fin des taux de promotions «gonflés» résultant des accords d'avril 2022, quid de l'année 2025.

En définitive, le désenchantement est tel que, loin de fluidifier le fonctionnement des services comme l'avait promis le législateur, les lignes directrices de gestion (LDG) en freinent désormais leur bon fonctionnement.

Questions diverses

TPCI

Suite à une interrogation d'une organisation syndicale, l'Administration a communiqué le nombre d'agents n'ayant pas suivi de séances de TPCI : 172 à Roissy et 21 à Orly.

Roissy : un chiffre élevé

Ce nombre s'explique principalement par des contentieux empêchant certains agents d'accéder à la formation. Nous avons rappelé que la TPCI est essentielle pour la sécurité des agents et de leurs collègues. L'Administration doit prendre des mesures urgentes pour y remédier.

Orly : des causes identifiées

À Orly, les absences sont dues à des arrêts maladie, congés maternité. Nous alertons depuis plus de deux ans sur le fait de renforcer le pole de formateurs TPCI. À terme, sans action, les formations risquent de se résumer à une simple lecture de notes et à des vidéos projetées, ce qui est insuffisant.

Une solution temporaire

Pour pallier ce problème, une solution transitoire a été mise en place : le moniteur TPCI de Rungis sera sollicité pour inclure des agents SU d'Orly lors de ses formations destinées aux agents de la BSI Rungis.

L'enjeu est clair : la formation TPCl est un impératif sécuritaire. L'Administration doit agir rapidement pour garantir une couverture complète et efficace.



Sécurité

L'UNSA Douanes le répète inlassablement : la sécurité des agents doit être une priorité absolue.

Sujet prégnant, comme nous l'avions écrit le 29 novembre (<u>Attaque des locaux de saisie : La Douane doit-elle s'en alarmer ? | Drupal</u>). Devant les enjeux financiers importants du trafic de stupéfiants, les trafiquants s'en prennent désormais ouvertement aux agents ainsi qu'aux bâtiments publics abritant des saisies de drogues. Certes, l'administration progresse aujourd'hui, mais avec des moyens dérisoires alloués par nos gouvernants, qui se révéleront bien vite insuffisants dans cette lutte. Ces gangs n'hésitent plus à attaquer les locaux ou les convois des forces de l'ordre. Au rythme où vont les choses, croire que la douane sera épargnée relève de l'illusion.

En matière de sécurité, l'UNSA Douanes DIPA exige :

 Une mise aux normes de la sécurisation de tous les bâtiments abritant des services douaniers, qu'ils relèvent du parc domanial ou locatif. Il est temps d'imposer ces normes aux bailleurs.

- Le déploiement d'un dispositif d'alerte incident (type SIGNAL FIP).
- L'acquisition de systèmes pour la détection de balises (type Air Tag, etc.).
- L'anonymat garanti de toutes les procédures, de tous les actes et des commissions d'emploi afin de protéger efficacement les agents.
- La simplification et l'accélération des procédures, notamment pour les demandes de LSP et les remises aux autorités compétentes, afin de limiter le temps de procédure et des retenues douanières.
- ► Une clarification des droits de retenue des infracteurs à l'issue de la procédure.
- ► Le dépôt de plainte automatique en cas d'agression



Cellule CSA De la Douane à l'assiette : l'UNSA Douanes DIPA veille à ce que ça ne soit pas trop 'pimenté' pour les agents!

L'UNSA Douanes DIPA rappelle l'importance des missions de la Cellule de Sécurité Alimentaire (CSA), créée en juin 2023, dans le cadre du transfert de missions de la DGCCRF à la DGDDI. Cette cellule joue un rôle essentiel dans le contrôle des denrées alimentaires et des produits agricoles, garantissant ainsi la sécurité des consommateurs. Nous saluons l'engagement quotidien des agents qui assurent cette vigilance indispensable. L'UNSA Douanes DIPA tient à

rappeler l'importance cruciale des missions assurées par la Cellule de Sécurité Alimentaire (CSA), créée en juin 2023 suite au transfert de compétences de la DGCCRF à la DGDDI. Cette cellule est un maillon essentiel dans le contrôle des denrées alimentaires et des produits agricoles, garantissant ainsi la sécurité des consommateurs. Nous saluons l'engagement sans faille des agents qui, au quotidien, assurent cette mission avec rigueur et professionnalisme.

Des effectifs toujours insuffisants, une mobilisation constante

Lors de la mise en place de la CSA, nous avions alerté sur l'insuffisance des effectifs prévus pour répondre aux exigences de ces nouvelles missions. Malgré nos demandes insistantes pour obtenir une étude d'impact sur la volumétrie d'activité, les informations fournies par la DGCCRF sont restées lacunaires. Face à cette opacité, nous avons voté contre sa création dans sa forme initiale, le Directeur de l'époque a finalement accepté d'augmenter les effectifs à 14 agents.

Dès 2025, l'Administration a décidé d'étendre le périmètre de la CSA en y intégrant de nouvelles missions douanières afin de justifier la révision du régime horaire. Ces nouvelles missions incluent :

► La supervision des destructions de marchandises périssables ;

- ► Le renforcement de l'Unité Mobile d'Intervention et de Contrôle (UMIC) ;
- L'apport d'une expertise pour les contrôles sanitaires renforcés lors du dédouanement.

Si ces missions sont stratégiques, elles nécessitent des moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux. Or, l'ajout de seulement trois effectifs supplémentaires se fait au détriment d'un autre service de la DIPA, ce qui suscite de vives interrogations. L'UNSA Douanes DIPA dénonce ce transfert de ressources qui ne résout pas le problème structurel du sous-effectif.

Passage aux horaires longs : vigilance sur les conséquences pour les agents

L'introduction des horaires longs au souhait émis par les agents de la structure, a pour objectif, de satisfaire la sollicitation, d'améliorer la réactivité de la CSA et de répondre notamment pour le contrôle des denrées périssables. Cependant, cette mesure entraîne des conséquences directes sur les agents, notamment :

- Une réorganisation du travail et une gestion des repos plus contraignante avec un effectif en dessous de l'activité;
- Une nouvelle obligation de permanences le dimanche, alors qu'elles étaient jusqu'à présent basées sur le volontariat.

L'UNSA Douanes DIPA exige un suivi rigoureux de cette mise en place pour éviter une dégradation des conditions de travail et prévenir toute surcharge excessive. Nous demandons également une visibilité des côtes de service sur trois mois afin d'anticiper les contraintes organisationnelles. Comme le repétons trop souvent c'est le travail qui s'aapte à l'Homme et non l'inverse.

Nos revendications pour une organisation équilibrée et juste

Nous restons favorables à une optimisation du travail et à l'amélioration des processus. Toutefois, nous insistons sur la nécessité de renforcer les moyens humains pour que ces évolutions ne se fassent pas au détriment de la qualité de vie des agents.

Un bilan d'étape est prévu en septembre 2025 afin d'évaluer l'impact de cette réforme. Nous serons extrêmement vigilants quant à son application et nous veillerons à ce que les principes d'équité, de bien-être des agents et de qualité du service public soient respectés.

L'UNSA Douanes DIPA réaffirme son engagement à défendre les intérêts des agents et à garantir des conditions de travail dignes et respectueuses des missions qui leur sont confiées.



Réunion Technique - Chantier de la surveillance : Des annonces pour les chefs d'équipe début mars !



Après deux années de préparation, le cycle SU est en passe de se conclure par un Plan d'Actions pour la Surveillance (PAS). Plusieurs propositions de l'UNSA Douanes seront retenues, dont notamment :

- La valorisation des chefs d'équipe et des encadrants (détaillée au mois de Mars).
- L'expérimentation de **groupes pivots dédiés** aux interventions avec la DNRED, à la sécurisation des LS/VD, aux appuis nocturnes des unités. Le principe est acquis, il faut maintenant créer l'ossature!
- La modification de l'instruction cadre sur le temps de travail en surveillance (BOD 1433) : le service de base ne sera plus de 6 heures mais de 1/5e des obligations hebdomadaires.
- L'expérimentation d'une **double qualification pour les EMC**, avec une augmentation attendue du nombre d'EMC sur le territoire.
- La modification de la doctrine HK : le porteur HK doit être pleinement intégré aux contrôles.

Par ailleurs, le PAS contiendra quatre axes majeurs, dont les orientations pour 2025 sont listées ci-après :

--- LA FORMATION

Augmentation de la formation initiale de 15 jours à l'ENDLR. Il reste à en connaître le contenu.

Ouverture du volet FP concernant la recodification du CDN. Il sera calqué sur la méthode utilisée pour le nouvel article 60 : une formation en cascade avec desréférents locaux.

Reconnaissance sous toutes ses formes de la fonction chef d'équipe et de l'encadrement. L'UNSA Douanes a de nouveau rappelé que cette reconnaissance devait passer en partie par une valorisation financière.

Confirmation de l'utilité des secrétariats en Surveillance.

Analyse de la charge de travail des encadrants et des secrétariats pour redéfinir les tâches qui leur incombent.

Valoriser l'exercice de la mission migratoire. L'UNSA Douanes a proposé la création de vrais indicateurs afin de reconnaître efficacement le travail de Garde frontière réalisé par les agents.

Développer les moyens technologiques pour améliorer l'efficacité opérationnelle (LAPI, caméras, détecteurs de balise, scanners portatifs, etc.). *Nous avons demandé à expérimenter les LAPI embarqués*.





> SÉCURITÉ DANS LES CONTRÔLES ET SANTÉ DES AGENTS

Expérimentation de brigades pivots pour répondre aux besoins identifiés d'un soutien opérationnel. *L'UNSA Douanes insiste pour que les moyens soient à la hauteur des enjeux*.

Faciliter et encourager la pratique d'une activité sportive par les agents. Nous estimons que l'administration ne peut plus refuser l'octroi d'heures d'activités physiques aux agents SU, puisque la Police nationale l'a mis en place pour tous ses personnels actifs.

Lors de cette réunion technique, vos représentants UNSA Douanes/UDT ont une nouvelle fois porté des revendications claires et pragmatiques en adéquation avec vos attentes exprimées sur le terrain.



Impact du nouveau programme import/export : En avant, dédouanement toute !



L'Administration des Douanes se met en ordre de marche pour répondre aux évolutions souhaitées par la Commission Européenne à travers le Code des Douanes de l'Union. Cette mise en œuvre, certes tardive, est nécessaire afin de moderniser nos outils. En conséquence, les services sont confrontés à l'arrivée de nouveaux applicatifs ou à l'évolution de ceux existants (ANTS, DELTA I/E, ICS2, DELTA T). Le programme de travail du CDU est prévu pour se terminer le 31 décembre 2025.

À l'heure des incertitudes pesant sur les économies mondiales et des menaces liées à une politique de tarification douanière plus contraignante, l'UNSA Douanes souligne que l'UE poursuit une volonté de limitation des contrôles à ses frontières, alors que d'autres pays revendiquent le retour des barrières douanières... C'est dans ce cadre que la DG a dû organiser une réunion technique relative aux évolutions métiers. En introduction, nos propos étaient simples mais essentiels : connaître les impacts à venir sur le quotidien des agents chargés du dédouanement, les évolutions des méthodes de travail et la vision de l'Administration concernant la future architecture des bureaux de douanes.

→ LA DOUANE ENTRE ACCOMPAGNEMENT ET CONTRÔLE DES OPÉRATEURS

La Douane des Opérations Commerciales repose sur deux piliers : l'accompagnement des opérateurs et le contrôle des flux. L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre le soutien de l'activité commerciale, via les conseils des PAE et des PGP, et l'exercice efficace de la mission de contrôle réalisée par les bureaux. En réponse à notre première interrogation, l'administration a précisé qu'il existe deux phases distinctes : l'avant-dédouanement et le dédouanement proprement dit. Une politique de contrôle intégrée sera mise en place. Ainsi, l'avant-dédouanement gagnera en importance dans tous les bureaux, et il serait même nécessaire de créer des bureaux intérieurs, car les bureaux frontaliers ne pourront pas tout gérer seuls. En outre, le bureau JCF travaille actuellement sur des outils, notamment la refonte et l'amélioration de BANACO, ce qui passera par une harmonisation des outils de ciblage et de contrôle.

→ LE BUREAU DE DEMAIN ?

L'UNSA Douanes a voulu savoir quelle est la vision de l'administration quant à la future architecture des bureaux OP/CO? La DG répond que le service RESEAU réalise des diagnostics afin de définir un cadre général pour leur structuration. L'avant-dédouanement, avec l'outil ANTES, sera la pierre angulaire de la nouvelle organisation des bureaux de douanes. Il constituera un référentiel des lieux de contrôle en dépôt temporaire. Cependant, la pleine opérabilité pour les services n'interviendra qu'à l'horizon 2026/2027.



En conclusion:

Le sous-directeur de COMINT confesse qu'« il est préférable de définir une stratégie avant d'avoir les outils ». Au travail donc, pour définir la stratégie des contrôles douaniers en opérations commerciales. Pendant que le futur du dédouanement se dessine déjà, la structuration des bureaux reste en cours. Et surtout, se pose la question des moyens et du maillage, pour accomplir efficacement cette mission.

FOCUS SUR LA BRANCHE OP/CO-AG:

Nous saluons l'initiative de la Direction générale qui engage cette année un cycle de discussions sur les métiers OP/CO et AG. Elle répond à une demande initiale formulée par l'UNSA Douanes (<u>lire ici</u>). Les services, déjà fragilisés par un sous-effectif chronique, sont les premiers à subir les conséquences des réformes successives et des transferts de charges. Un agent de constatation peut se voir confier des missions normalement réservées à un contrôleur, voire à un inspecteur. Il est donc crucial de définir un accord de méthode, afin de discuter librement de toutes ces problématiques et de faire un état des lieux complet. L'objectif n'est pas de contraindre les agents à des tâches supplémentaires sans reconnaissance, mais de garantir un cadre de travail viable et cohérent.

Barème des cotisations 2025



pragmatique

rassembleur

Besoin d'une information?

Trouver une section ? $par\ ici \longrightarrow$

| n | ? 9 | محر | 7 |
|-----|---------------|-----|----|
| i – | \rightarrow | 5 | لہ |

| Grades | Montant annuel | Coût annuel* | Coût mensuel* |
|---|----------------|--------------|---------------|
| Primo adhérent | 40 € | 13 € | 1,10 € |
| Retraité | 42 € | 14 € | 1,16 € |
| Berkani | 42 € | 14 € | 1,16 € |
| Contractuel - Catégorie C | 81 € | 27 € | 2,23 € |
| Agent de Constatation | 81 € | 27 € | 2,23 € |
| Agent de Constatation Principal 2 °classe | 94 € | 31 € | 2,59 € |
| Agent de Constatation Principal 1° classe | 103 € | 34 € | 2,83 € |
| Contractuel - Catégorie B | 106 € | 35 € | 2,92 € |
| Contrôleur 2° classe | 106 € | 35 € | 2,92 € |
| Contrôleur 1° classe | 112 € | 37 € | 3,08 € |
| Contrôleur Principal | 119 € | 39 € | 3,27 € |
| Contractuel - Catégorie A | 139 € | 46 € | 3,82 € |
| Inspecteur | 139 € | 46 € | 3,82 € |
| Inspecteur Régional 3° classe | 157 € | 52 € | 4,32 € |
| Inspecteur Régional 2° classe | 164 € | 54 € | 4,51 € |
| Inspecteur Régional 1° classe | 172 € | 57 € | 4,73 € |
| Inspecteur Principal 2° classe | 182 € | 60 € | 5,01 € |
| Inspecteur Principal 1° classe | 182 € | 60 € | 5,01 € |
| DSD2 / CSC2 / CSSU2 / CSA2 | 194 € | 64 € | 5,34 € |
| DSD1 / CSC1 / CSSU1 / CSA1 | 194 € | 64 € | 5,34 € |
| DPSD / Adm. / Adm. Civil | 220 € | 73 € | 6,05 € |
| Adm. sup. / Adm. HC | 220 € | 73 € | 6,05 € |
| Administrateur Général | 268 € | 88 € | 7,37 € |

déterminé

accessible

innovant

*après crédit d'impôts de 66% perçu en 2026



J'adhère ici :

